

**ATELIER DE VULGARISATION
DES PROCÉDURES DE PASSATION
DES MARCHÉS PUBLICS**



**MINISTÈRE
DU BUDGET**

**PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT LOCAL DE 145 TERRITOIRES**

**Provinces du Kongo Central, Mai-Ndombe, Kwilu, Kwango, Equateur,
Sud-Ubangi et Nord-Ubangi**

Alain LUNGUNGU KISOSO
Coordonnateur National

SOMMAIRE

1. Bref aperçu du PDL-145T
2. Coûts des activités du PDL-145T
3. Défis à relever et principes directeurs de la Stratégie
4. Calendrier de mise en œuvre des activités
5. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

I. Bref aperçu du PDL-145T

1.1. Mandat de la CFEF

- Le Gouvernement a mandaté la CFEF pour l'exécution d'une partie des investissements publics prévus par le PDL-145T entre 2022-23.
- Ces investissements seront réalisés dans les quarante-trois territoires des Provinces du Kongo Central, du Kwango, du Kwilu, du Mai-Ndombe, de l'Equateur, du Sud et Nord-Ubangi ;
- Le coût de ces investissements se présente comme suit :
 - Montant délégué pour les activités : 437 508 341 USD
 - Gestion et Coordination (7%) : 30 625 584 USD
 - Imprévus (2%) : 8 750 167 USD
 - **Montant total** : **476 884 092 USD**

1.2. Zone d'intervention du PDL-145T



cfef
 Centre de Formation et de Recherche
 en Services Socio-Économiques

1.3. Objectifs de développement du PDL-145T

- Corriger les disparités de développement humain durable entre les milieux urbains et ruraux,
- Réduire la pauvreté et les inégalités, et
- Transformer les conditions de vie des populations en améliorant significativement l'offre publique des services socio-économiques de base.

cfef
 Centre de Formation et de Recherche
 en Services Socio-Économiques

Quelques infrastructures scolaires nécessitant une intervention du PDL-145T

Ecole Primaire IKENDJE à
Basankusu/Equateur



Ecole Primaire BOMBIMBA à
Bolomba/Equateur



cfef
Centre de Formation
et de Recherche
en Services Educatifs

1.4. Vue générale du PDL-145T

Composante 1.1 :
Développement des
infrastructures
économiques de base
(212 404 380 USD)

Composante 1.2 :
Développement des
infrastructures sociales
de base
(126 361 000 USD)

Composante 2 :
Promouvoir le
développement des
économies rurales et le
développement des
chaînes des valeurs
(86 000 000 USD)

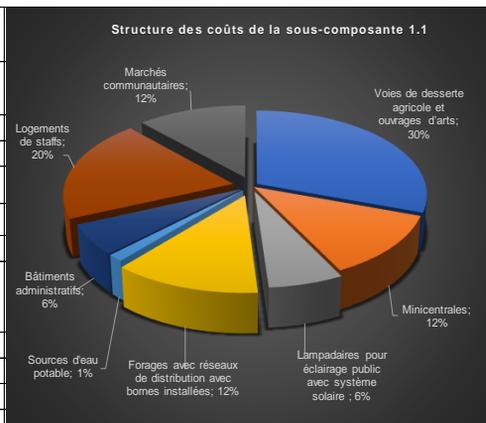
Composante 4 :
Coordination et gestion du programme
(30 625 584 USD)

cfef
Centre de Formation
et de Recherche
en Services Educatifs

II. Coûts des investissements du PDL-145T

2.1. Coût des investissements des infrastructures économiques de base Sous-composante 1.1

Type d'infrastructures	Montant (en USD)	Indicateur
Produit I.1 : Les infrastructures routières et énergétiques sont construites et/ou réhabilitées		
Voies de desserte agricole et ouvrages d'arts	64 656 250	11 703
Minicentrales	25 750 000	103
Lampadaires pour éclairage public avec système solaire	13 400 000	5 126
Forages avec réseaux de distribution avec bornes installées	26 175 000	1 029
Sources d'eau potable	2 835 000	281
Produit I.2 : Les capacités d'accueil des services de la territoriale et de commercialisation des produits agricoles sont renforcées		
Bâtiments administratifs	12 440 000	205
Logements de staffs	42 050 000	423
Marchés communautaires	25 098 130	71
COÛT TOTAL	212 404 380	



2.2. Coût des investissements des infrastructures sociales de base Sous-composante 1.2

Produit I.3 : Les infrastructures sanitaires et éducatives sont construites et/ou réhabilitées

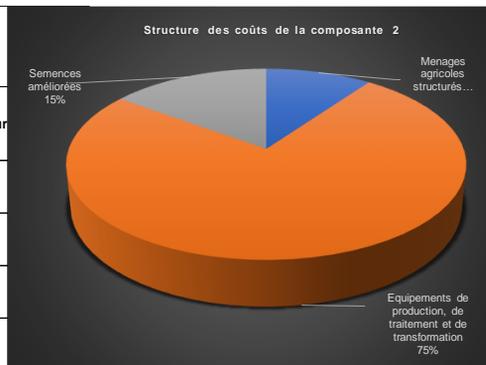
Type d'infrastructures	Montant (en USD)	Indicateur
Ecoles	77 621 000	360
Centres de santé	48 740 000	232
COÛT TOTAL	126 361 000	



2.3. Coût des investissements dans les chaînes des valeurs agricoles Composante 2

Produit II.1 : Les producteurs agricoles locaux sont structurés, professionnalisés et équipés

Type d'infrastructures	Montant (en USD)	Indicateur
Menages agricoles structurés	8 600 000	148 276
Equipements de production, de traitement et de transformation	64 500 000	1 287
Semences améliorées	12 900 000	148 276
COÛT TOTAL	86 000 000	



III. Défis à relever et principes directeurs de la Stratégie de mise en œuvre du PDL-145T

3.1. Défis à relever dans la mise en œuvre

1. Délais impartis dans la mise en œuvre du Programme, sous contrainte des étapes préalables et des délais légaux prescrits par la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics ;
2. Lancement simultané des travaux sur tous les chantiers ;
3. Accès difficile à certains sites des territoires couverts, conduisant à un accroissement des coûts logistiques ;
4. Absence des données techniques liées aux sites des infrastructures ;
5. Multiplicité des chantiers.

3.2. Principes directeurs pour relever les défis

- Solliciter des dérogations spéciales auprès de la DGCMP pour réduire les délais de publicité et aussi de traitement des dossiers;
- Regrouper les infrastructures par Lots, en vue de créer des économies d'échelles Créer des économies d'échelles, et ainsi, réduire les coûts logistiques ;
- Mettre en place un système de surveillance, contrôle et suivi adapté à la complexité du Programme.

IV. Stratégie de mise en œuvre du PDL-145T

4.1. Marchés prioritaires à lancer pour la réalisation des grandes infrastructures

- Signature des Protocoles d'Accord avec les Agences Gouvernementales de Surveillance des travaux chargées de :
 - ✓ Elaborer ou faire élaborer les dossiers de consultation des entreprises ;
 - ✓ Organiser les visites préalables des sites avec les soumissionnaires;
 - ✓ Participer à la sélection des entreprises;
 - ✓ Surveiller l'exécution des travaux.
- Sélection par Appel d'offre International de 43 entreprises chargées d'exécuter les travaux dans les différents territoires (selon la méthode fondée sur la qualité et le coût) ;
- Sélection par Appel d'Offre International de 7 firmes de consultants indépendant chargées d'assurer la mission de contrôle au niveau de chaque province (selon la méthode fondée sur la qualité et le coût) ;
- Sélection de 7 ingénieurs par Appel d'Offre National détaché aux bureaux provinciaux de liaison par comparaison des CVs.

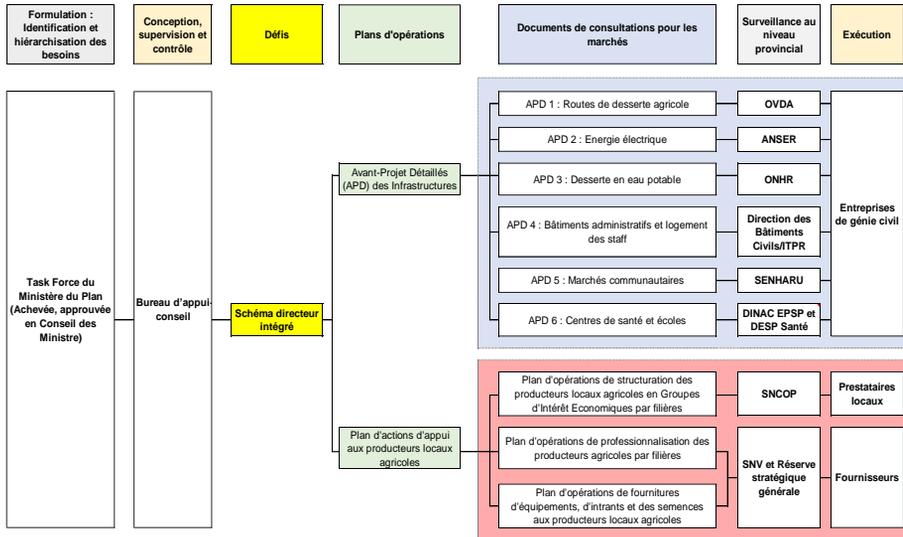
cfef
Centre de Formation et de Recherche
 en Services aux Entreprises

4.2. Agences Gouvernementales de Surveillance pour la réalisation des infrastructures de la Sous-composante 1.1

- **Routes de dessertes agricoles à réhabiliter/entretenir** : des Avant-projet détaillés seront élaborés et validés par l'OVDA du Ministère en charge du Développement rural ;
- **Microcentrales voltaïques à installer** : des Avant-projet détaillés seront élaborés et validés par l'ANSER du Ministère en charge l'Energie, en coordination avec le SENEL du Ministère en charge du Développement rural ;
- **Forages et sources d'eau à aménager** : des Avant-projet détaillés seront élaborés et validés par l'ONHR du Ministère en charge du Développement rural ;
- **Bâtiments Administratifs et logement à construire et équiper** : des Avant-projet détaillés seront élaborés et validés par la Direction des Bâtiments Civils du Ministère ayant en charge les Infrastructures;

cfef
Centre de Formation et de Recherche
 en Services aux Entreprises

4.3. Cadre opérationnel de mise en œuvre du PDL-145T



4.4. Agences Gouvernementales de Surveillance pour la réalisation des infrastructures de la Sous-composante 1.2

- **Ecoles primaires à construire/réhabiliter et à équiper** : le plan type (constitué de 2 bâtiments de 6 salles de classe, d'un bureau de direction et d'un bloc sanitaire) approuvé par la Direction Nationale de construction, d'entretien, de réhabilitation et de gestion des Infrastructures Scolaires (DINAC) sera mis en œuvre.
- **Centres de santé à construire/réhabiliter et à équiper** : le plan type sera approuvé par la Direction des Etablissements des Soins et partenariat du Ministère en charge la Santé Publique (DESP) sera mis en œuvre.
- **Bâtiments et logements administratifs à construire/réhabiliter et à équiper** : le plan type sera approuvé par la Direction des Bâtiments Civils du Ministère ayant en charge les Infrastructures sera mis en œuvre.

4.5. Dispositions préalables pour la promotion du développement des Économies rurales et développement des chaînes de valeur

Composante 2

- **Ménages agricoles à structurer et à professionnaliser** : le plan de structuration et de professionnalisation des producteurs agricoles en coopératives suivant une approche filières porteuses sera approuvé par le Service National des Coopératives du Ministère en charge du Développement Rural, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et la Réserve Stratégique Générale de la Présidence de la République.
- **Equipements de production, de traitement et de transformation et semences certifiées à fournir** : le plan de fournitures aux ménages structurés sera approuvé par le Service National de Vulgarisation (SNV) du Ministère en charge de l'Agriculture, en collaboration avec le Ministère en charge du Développement rural, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et la Réserve, Stratégique Générale de la Présidence de la République;
- **Marchés communautaires à construire** : des Avant-projet détaillés seront élaborés et validés par le Service National d'Habitat Rural (SENARHU) du Ministère en charge du Développement rural.

cfef
 Centre de Formation et de Recherche
 en Sciences de l'Agriculture

4.5. Dispositions préalables pour la promotion du développement des économies rurales et développement des chaînes de valeur

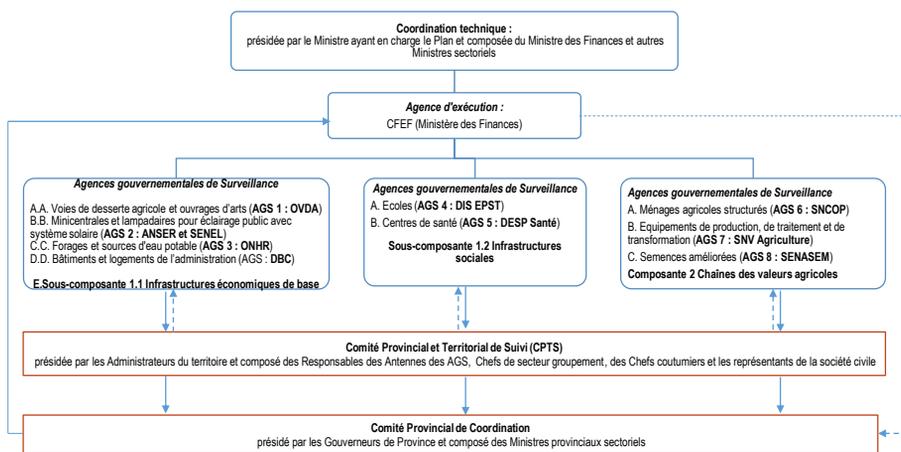
Composante 2

- **Ménages agricoles à structurer et à professionnaliser** : le plan de structuration et de professionnalisation des producteurs agricoles en coopératives suivant une approche filières porteuses sera approuvé par le Service National des Coopératives du Ministère en charge du Développement Rural, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et la Réserve Stratégique Générale de la Présidence de la République.
- **Equipements de production, de traitement et de transformation et semences certifiées à fournir** : le plan de fournitures aux ménages structurés sera approuvé par le Service National de Vulgarisation (SNV) du Ministère en charge de l'Agriculture, en collaboration avec le Ministère en charge du Développement rural, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et la Réserve, Stratégique Générale de la Présidence de la République;
- **Marchés communautaires à construire** : des Avant-projet détaillés seront élaborés et validés par le Service National d'Habitat Rural (SENARHU) du Ministère en charge du Développement rural.

cfef
 Centre de Formation et de Recherche
 en Sciences de l'Agriculture

V. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

5.1. Arrangement institutionnel



MERCI

pour votre attention

